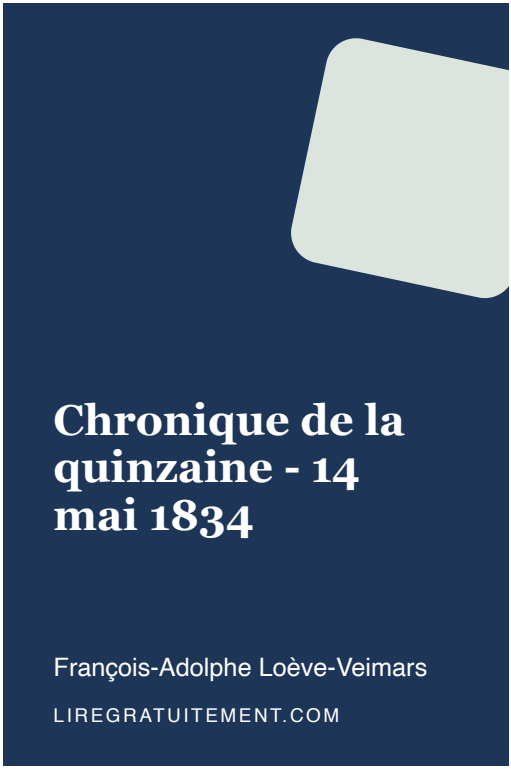


Chronique de la quinzaine - 14 mai 1834

François-Adolphe Loève-Veimars

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Chronique de la quinzaine - 14 mai 1834

Retour à la liste

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 mai 1834.

La commission de la cour des pairs se livre avec activité à ses interrogatoires et à ses enquêtes, et l'on n'est pas bien d'accord sur le résultat de ses travaux. À entendre quelques membres du gouvernement intéressés à grossir les derniers évènemens, déjà assez funestes, la commission aurait déjà découvert les traces d'une vaste ramification qui étend ses réseaux sur toute la France ; d'autres, plus impartiaux, assurent, au contraire, que toutes les visites domiciliaires, tous les mandats d'arrêt, toutes les mesures si sévères qui ont été prises, ont donné peu de renseignemens, et laissé beaucoup d'incertitude sur le complot qu'on cherche à découvrir. Quoi qu'il en soit, nous avons entendu quelques pairs dire eux-mêmes combien la présence, dans la commission, d'un membre de la chambre qui est en relations continuelles avec le château, pourrait faire naître de fâcheuses impressions en cette circonstance. La haute impartialité et le mystère, qui doivent être les premiers attributs de la commission d'enquête, seront-ils bien respectés, comme il arriva en 1820, où la cour des pairs se montra si modérée et si digne ? On ne peut se dissimuler que le travail auquel se livre la commission, met en ses mains les secrets privés, et peut-être la fortune de quelques milliers de familles, dont les papiers ont été saisis, la correspon-

dance interceptée, et les habitudes observées avec toute la sollicitude que met la police en pareilles choses. Les noms des membres de la cour des pairs offrent sans doute beaucoup de garanties contre l'abus qu'on pourrait faire de pareilles investigations, mais il faut encore que l'opinion soit bien rassurée à cet égard. C'est à la commission elle-même de prouver par ses actes qu'elle n'est pas au-dessous de celle de 1820. Quoi qu'il en soit, la cour des pairs ne se réunira guère qu'au mois de septembre, et un grand nombre de membres, fatigués par la longueur de la session, se disposent déjà à quitter Paris. On ne parle plus d'ailleurs de transférer la cour des pairs à Versailles ; c'est une pensée qu'on rejette avec hauteur et dont on se défend, comme si on la croyait suggérée par une timidité qui ne serait pas de saison maintenant.

Quant aux travaux même de la commission, s'il nous est permis de parler des bruits qui circulent, on assure qu'ils éprouvent quelque embarras dans leur marche. Il paraît, quoique nous ne l'affirmions pas, que la plupart des individus arrêtés les armes à la main n'appartiennent pas aux associations ; les membres des associations détenus aujourd'hui auraient, au contraire, été arrêtés dans leurs domiciles, et l'on serait presque complètement assuré qu'ils n'ont pas pris une part active à cette prise d'armes. D'un autre côté, les journalistes qu'on a préventivement écroués, et à qui on veut assigner le rôle de provocateurs, se seraient tirés assez bien de leurs interrogatoires, et l'on en serait à l'impossibilité de lier leurs articles à l'insurrection à main armée, comme à l'impossibilité de trouver des rapports palpables entre l'opposition passive des sectionnaires et l'échauffourée des faiseurs de barricades. Tel serait, du moins à Paris, l'état des choses en ce moment ; mais on sent bien que nous n'en sommes encore, ainsi

que le public, qu'à des conjectures plus ou moins fondées, et que nous ne pouvons accueillir qu'avec une extrême précaution.

Pour le ministère, il continue hardiment de fonder son système de gouvernement militaire, et des menaces il passe déjà aux effets. Un journal à l'aide duquel on peut souvent pénétrer les pensées des ministres, et dont les directeurs sont admis dans leur intimité, n'a pas pris beaucoup de circonlocutions pour nous préparer au régime du sabre. Il y a quelques jours il disait en ces propres termes : « Il est impossible que le gouvernement ne devienne pas un gouvernement militaire, si la faiblesse des lois continue à servir la fureur de la presse. » « Le pouvoir de l'intelligence, ajoutait-il, une fois que vous lui permettrez de se livrer à tous ses caprices, ne peut être contenu que par le pouvoir de la force matérielle, à qui il faudra bien aussi passer ses caprices. » Rien n'est plus clair, ce nous semble. Bonaparte, descendant de cheval à la porte du conseil des Cinq-Cents, n'avait pas menacé la législature d'un ton plus haut que ne le font cette fois nos ministres. C'est aux électeurs que s'adressent ces menaces. Le Journal des Débats que nous citons, et qui a cette fois le grand mérite de la franchise, ne le leur cache pas. « La loi sur les crieurs publics et la loi des associations ont commencé l'œuvre, dit-il en terminant ; qu'il sorte une chambre qui persévère dans ces mesures salutaires… et nous n'aurons pas besoin de nous réfugier sous le despotisme du sabre pour échapper au despotisme de la plume. » Ainsi voilà les électeurs bien prévenus. Qu'ils se hâtent d'envoyer à la chambre une majorité ministérielle bien dévouée comme la dernière, et le ministère voudra bien leur accorder l'exercice de leurs droits ; mais à ce prix seulement, car de leur soumission dépend leur existence et celle du régime représentatif tout entier. S'il leur prend quelque velléité d'indépendance, si

leurs votes soutiennent l'esprit de la presse qui a l'audace de blâmer souvent les ministres, si leurs choix ébranlent l'existence politique de M. Duchatel, de M. Thiers et de M. Guizot, MM. Guizot, Thiers et Duchatel monteront à cheval, et feront voir à leurs représentans qu'il y a pour le moins autant de fenêtres en 1834 au Palais-Bourbon, qu'il s'en trouvait le 18 brumaire de l'an viii, à l'orangerie de St.-Cloud. En vérité, jamais le ministère Polignac n'avait osé revêtir d'un langage aussi extravagant la folle pensée qui a renversé le dernier pouvoir !

Nos Cromwells et nos Bonapartes futurs marchent ouvertement à l'exécution de leurs projets, et les motifs de la loi des crédits supplémentaires, présentée à la suite des derniers troubles, n'ont pas non plus un sens bien caché. L'armée semblait suffisamment nombreuse à nos ministres pour se soumettre aux volontés de la sainte-alliance, et se laisser menacer par tous les souverains ; elle ne l'est plus assez maintenant qu'il s'agit de menacer la France et de lui serrer le cou. Elle sera donc portée à trois cent soixante mille hommes, et le pays, qui a vaincu la dernière révolte par son bon sens et sa vigueur, en sera récompensé par une augmentation de trente-six millions sur son budget. En attendant, pour préparer l'armée à se mettre en campagne, huit croix ont été distribuées à chacun des régimens qui ont fait leur devoir dans les dernières émeutes. C'est moitié plus que Napoléon n'en donna sur les champs de bataille d'Austerlitz et d'Eylau.

Si le ministère se soucie peu de l'approbation du pays et se met peu en position de l'obtenir, celle de la sainte-alliance ne lui manque pas du moins, et il la recherche avec empressement. On ne s'est pas plus vivement félicité, au château, de la dernière vic-

toire remportée sur l'insurrection que du discours prononcé par M. Pozzo di Borgo, à la tête du corps diplomatique, à l'occasion de la fête du roi. M. Pozzo di Borgo, qui aime par-dessus tout le séjour de Paris, et dont le chagrin fut bien grand chaque fois que les mésintelligences du gouvernement de juillet et de la Russie le menacèrent de rompre ses habitudes de société, contractées en France depuis tant d'années, tenait beaucoup, dit-on, à mettre dans son discours une phrase qui satisfît l'empereur, son maître. Nos ministres ne demandaient au fond qu'à satisfaire l'empereur Nicolas, et tout ce qu'ils tentent depuis quelque temps contre la liberté, prouve de reste combien ils ont à cœur de réussir ; mais l'empereur voulait un témoignage public de l'affinité toute récente qui règne entre ses vues et celles du gouvernement français. Les puissances demandaient, par leurs représentans, que la monarchie de juillet tendît ses mains à la sainte-alliance, mais publiquement, comme elle les livrait autrefois aux grossières étreintes des prolétaires. On assure que la négociation ne fut pas facile, que le ministère hésita quelques momens, qu'il allégua la nécessité où il était de garder encore quelques semblans de libéralisme et de liberté ; mais tout finit par s'arranger par condescendance pour les illustres souverains, et il fut arrêté que M. Pozzo di Borgo féliciterait Louis-Philippe de la bonne harmonie qui règne entre toutes les puissances et qui les unit dans la ferme et salutaire résolution d'assurer aux nations les bienfaits de la paix, et de la garantir contre les passions et les erreurs qui tenteraient de la troubler. La réponse royale n'a pas été moins claire ; la France a maintenant le bonheur de compter parmi les pays soumis aux vues bienfaisantes de la sainte-alliance.

La loi contre les barricades qu'on a fort bien caractérisée de loi militaire, une des lois les plus terribles dont on ait jamais armé le

pouvoir en France, ne suffit déjà plus. On en veut maintenant à la presse et à la liberté de la tribune. En quatre années, le gouvernement de juillet a parcouru les quinze années de la restauration, et comme la restauration, il compte bien que le pays, fatigué de défendre ses libertés une à une, les lui livrera en masse dès qu'il frappera un grand coup. En attendant, c'est sur les colléges électoraux qu'il a fondé son espoir. Rien n'est épargné pour le travail des élections, et jamais le ministère de M. de Villèle ne harcela plus vivement les fonctionnaires pour stimuler leur zèle, jamais il ne mit à leur disposition plus de moyens de séduction et de menaces que ne le fait M. Thiers. Comme c'est de la chambre prochaine que l'on compte obtenir les dernières mesures qui doivent compléter le système d'oppression et d'asservissement si bien commencé par le ministère, on sent toute l'importance des démarches qui se font en ce moment.

Cette pensée des élections occupe tellement le ministère, qu'elle se présente à chaque question qu'il traite, et que les ministres ne parlent plus à la chambre, mais bien, par les croisées, aux électeurs. Ainsi, récemment, au sujet des subventions des théâtres, on a vu M. Thiers attaquer la presse et l'opposition, et les accuser, avec sa légèreté ordinaire et sans se donner la peine de préciser son accusation, d'être la cause des troubles de Paris et de Lyon. Entre ces accusations et la censure dramatique que M. Thiers voulait établir de sa propre autorité et exercer par lui seul, l'analogie n'était pas bien grande ; mais M. Thiers sentait le besoin de faire naître quelques scènes violentes dans la Chambre. C'est ainsi qu'on veut finir la session ; il faut bien prouver aux collèges électoraux que l'opposition est irritable à l'excès, qu'elle enflamme toutes les questions, et que le pays n'aura jamais de paix ni de repos tant qu'il existera la moindre opposition dans la

presse et à la chambre. Quel triste et honteux spectacle que celui que donnent au pays ces apostats de la liberté qui l'ont si longtemps trompé par de belles paroles !

Quelques petits scandales, étouffés aussitôt avec beaucoup de sollicitude à force de démarches et de démentis, prouvent en effet que certains ministres ne sauraient supporter la liberté de discussion. Il paraît que vers la fin de la semaine dernière, une hausse subite des fonds à Londres fut exploitée à la bourse de Paris par un ou deux capitalistes avec un esprit d'à-propos qui ne permettait d'attribuer qu'au télégraphe la diligence avec laquelle ils avaient été instruits de ce qui s'était passé à Exeter-Exchange. Quelques banquiers députés qui n'avaient pas été admis au bénéfice de la spéculation élevèrent de vives accusations contre un ministre dans les bureaux de la chambre, et il paraît que les explications qui eurent lieu à ce sujet ne seraient pas tout-à-fait conformes à celles qui ont été données dans les journaux ministériels. On parle aussi d'un autre scandale qui attend également son démenti. Il s'agit de ce fameux vaisseau construit pour les fêtes de juillet par ordre de M. Thiers, sur lequel aurait été opéré un léger bénéfice de 70,000 fr. Un journal fort grave assure que 25,000 fr. auraient été prélevés sur ces bénéfices pour acheter l'entreprise. Une contestation entre les intéressés, qui ont été amenés devant le tribunal de commerce, a révélé ces faits, et la presse, qui les a signalés, paiera sans doute par quelque nouvelle accusation le nouvel excès d'humeur qu'elle a dû causer au ministre.

En attendant que la presse et la tribune périssent, les théâtres gémissent sous la main de M. Thiers. Le dernier discours du ministre de l'intérieur, au sujet des théâtres subventionnés, a pu

donner une idée de l'arrogance et de la fatuité dont il accable les malheureux artistes qui luttent contre sa volonté. Pour M. Thiers, toute la législation actuelle concernant les théâtres est renfermée dans le décret de 1806, du moins le disait-il à la tribune. Encore M. Thiers ne se regarde pas lié par ce décret ; il a déclaré qu'il en prendra ce que bon lui semble, et qu'il en retranchera ce qui lui en paraît mauvais. C'est ainsi que M. Thiers entend l'administration ; il fouille à son gré dans l'arsenal de la Convention, du Directoire et de l'Empire, y prend les armes qui lui conviennent, et les enfonce plus ou moins à son gré. Au reste, ce décret de 1806 est une arme commode, et M. Thiers pourrait bien se contenter de l'article 14, par lequel aucune pièce de théâtre ne peut être jouée sans l'autorisation du ministre de la police générale. Il trouverait même, dans les décrets impériaux de la même année quelque article qui défend de publier un journal sans soumettre préalablement chaque numéro à la censure de la police. Que n'en fait-il aussi usage ?

Les grandes affaires de l'Opéra, qui occupaient si vivement M. Thiers, sont terminées. M. Véron ne sera pas remplacé. L'homme de lettres qui devait prendre la direction de l'Opéra, et qui a le grand tort d'être l'un des collaborateurs de la Revue des Deux Mondes et le coupable correspondant du West-End-Review où il s'efforce de faire apprécier le mérite de nos hommes d'état, a été définitivement repoussé par M. Thiers. On a trouvé ses opinions politiques incompatibles avec les qualités nécessaires à un directeur de l'Opéra, et l'on a craint qu'il n'imprimât une direction trop libérale au chant et à la danse. D'ailleurs, il avait eu le malheur de tracer avec trop de vérité, dans la Revue des Deux Mondes, les campagnes et les négociations politiques d'un haut fonctionnaire du gouvernement de juillet, qui a déclaré qu'il bri-

serait son épée plutôt que de voir son historien à la tête de l'Académie Royale de musique. Quel malheur pour la France, si l'épée que portait ce grand général, quand il fut défait à Almanacid et surpris à Drissa, eût été mise en pièces ! Il a bien fallu se rendre à de si hautes raisons. On doit quelques égards à ses amis politiques, et M. Thiers, qui veut nous gouverner militairement, a beaucoup plus besoin des généraux de l'empire que d'un directeur d'Opéra.

Sur les ordres de l'empereur de Russie, M. Demidoff, qui usait noblement en France d'une immense fortune, se dispose à regagner St.-Pétersbourg, où il doit fixer sa résidence. C'est M. Thiers qui s'est rendu acquéreur de la voiture de ville et de l'attelage de M. Demidoff dans la vente qu'il a faite avant son départ. On dit que M. Thiers cherche aussi à acheter un cheval de bataille.

L'espace nous manque pour parler des débuts de M Dorval au Théâtre Français dans Henri iii, où elle s'est montrée digne de sa haute réputation. Nous y reviendrons prochainement.

— À l'Opéra, la représentation de Nourrit a été des plus brillantes. La Dame Blanche a produit son effet accoutumé. Dès les premières mesures de l'air de Nourrit, l'enthousiasme était au comble, et les bravos ont éclaté plus spontanés et plus bruyans que s'il s'était agi de sa symphonie en ut mineur ou d'une cavatine de Cimarosa ; et pourtant cet air commun et trivial est, sans contredit, le plus faible morceau de cet ouvrage, plein de grâce et de fraîcheur, et dans lequel se trouvent des beautés incontestables. La Dame Blanche n'est pas une œuvre complètement originale, elle relève plus ou moins de Rossini ; la mélodie est souvent italienne, l'orchestre vide et peu soigné ; mais, malgré tous ces défauts, cette partition restera, parce qu'elle offre des

chants heureux et des motifs écrits avec un sentiment profond et vrai. La Dame Blanche est une œuvre de conscience, et Boieldieu un homme d'esprit et de talent qu'il faut bien se garder de confondre avec les musiciens d'aujourd'hui ; il n'a fait, après tout, qu'ordonner ses compositions sur celles du grand maître, il a pris la forme et non l'idée, comme font certains compositeurs : il l'a imité, les autres le volent. La Vestale a été moins heureuse ; un air de Boieldieu suffisait pour épuiser toutes les sensations musicales, et bien des gens regrettaient à la fin que le spectacle ne se fût pas terminé par l'acte de la Dame Blanche, car cette savante musique de Spontini avait troublé leurs douces impressions, et comme enveloppé ces chants légers et gracieux qui déjà commençaient à se réveiller dans leurs cerveaux. Voilà pourtant comme on a fait notre public : on l'a tellement accoutumé à ces musiques faciles et vulgaires, qu'il ne se donne plus la peine de comprendre une œuvre sérieuse, et toute composition originale qui ne procède pas par les moyens usités depuis six ans est pour lui une fugue inextricable.

Ce soir-là, faute de sentir les beautés grandioses de l'école de Gluck, il s'ennuyait mortellement, et vous entendiez des gens très sensés vous dire que la Vestale était une musique trop savante pour des oreilles françaises. Or ce qui fait depuis trente ans la gloire de la Vestale en France comme en Allemagne, c'est la mélodie, rien que la mélodie, car pour la science, c'est une œuvre au niveau, peut-être même au-dessous de la Dame Blanche. Le chant abonde dans la Vestale, seulement il est le plus souvent privé du rythme dont les Italiens se sont fait de nos jours un moyen d'effet si puissant ; mais n'importe, pour être plus latente, la mélodie n'en existe pas moins : il s'agit de vouloir la chercher. Il n'est rien dans Gluck de plus frais et de plus pur que le chœur

des vestales au premier acte ; c'est là un chant heureux et simple et plein de mélancolie virgilienne. Après les fatigues du soir et toutes les austérités du sanctuaire, c'est ainsi que devaient rêver et se plaindre les jeunes filles du Latium. M Falcon a très bien compris le caractère de la jeune prêtresse ; l'expression douce et triste de son visage répandait une teinte charmante sur les premières scènes. C'était une chose intéressante de voir cette jeune fille, hier encore à ses débuts, s'aventurer aujourd'hui seule et sans tradition dans cette grande musique. Elle a joué la Vestale avec sa belle voix, ses larmes et son inspiration, comme la veille elle avait joué Anna de Mozart, comme demain elle jouerait Ophélie ou Juliette.

Dernièrement, tandis que Don Juan était en répétition à l'Opéra, on s'occupait aussi à Vienne du chef-d'œuvre ; le soir même où M Falcon chantait pour la première fois le rôle de Julia, M Devrient le reprenait sur le théâtre de Kœnigstadt.

La sympathie musicale est grande entre les deux pays. À Berlin, la musique de Spontini a été reçue avec enthousiasme ; les Allemands ont pour la Vestale une admiration qui date de longtemps, et l'on connaît cette phrase, un peu maniérée, de Jean-Paul : « Qu'on m'exécute à Manheim la Vestale de Spontini, et vous verrez si j'ai sur mon émotion le même empire qu'elle aura sur mon ame. »

— Il paraît que depuis quelque temps M. Jules Janin consacre sa plume à l'intelligence en bavette. Un procès de la sixième chambre correctionnelle nous a fait savoir que M. Janin, poursuivi aujourd'hui comme plagiaire et contrefacteur par les propriétaires de l'Écho Britannique, sert quelquefois à ses admirateurs des morceaux qu'il prend à droite et à gauche, et qu'il signe de

son nom. C'est ainsi, du moins, que la chose est arrivée à l'égard des aventures de Gaspard Hauser, qui ont fait verser tant de larmes aux jeunes lecteurs du Journal des Enfans.

M. Janin n'ayant point répondu à l'appel de son nom, M Bethmont, avocat de la partie civile, s'est mis à lire l'Écho Britannique, tandis que M. l'avocat du roi collationnait sur un article du Journal des Enfans, au bas duquel on lit Jules Janin.

— C'est identiquement la même chose, si l'on en excepte quelques lignes d'introduction, s'est écrié M. le substitut. — (Hilarité.)

L'avocat a fait remarquer que certaines fautes typographiques n'avaient pas même été corrigées, ce qui prouverait que l'article a été fait avec un ou deux coups de ciseau.

Sur les conclusions du ministère public, M. Jules Janin et le directeur du Journal des Enfans ont été condamnés à 125 fr. d'amende et à 500 fr. de dommages-intérêts.

— La seconde livraison du grand travail de M. Capefigue sur l'histoire de la réforme, de la ligue et du règne de Henri iv paraîtra dans la seconde quinzaine de mai ; elle contient les deux grandes scènes populaires de cette époque, la Saint-Barthélemy et les barricades. La physionomie de ces événemens est entièrement changée ; les documens originaux puisés dans les registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les archives espagnoles de Simancas, expliquent ces scènes de rues que des esprits vulgaires, se copiant les uns après les autres, avaient jetées dans les mêmes formes et empreintes du même esprit. C'est un curieux travail d'érudition et de critique que celui qu'achève M. Capefigue. Le règne de Henri iv formera la dernière livraison.

eloa, ou la sœur des anges, par m. ziégler, composition au trait sur le poème de m. alfred de vigny. — C'est une heureuse idée que d'avoir voulu appliquer cette manière au trait de Flaxman et de Cornélius à une œuvre française, à Eloa, à cette Béatrix déchue, à cette Marguerite si angélique aussi, quoique abusée. Il y a d'ailleurs, dans le talent et la manière de M. Ziégler, des affinités secrètes qui devaient diriger le choix de son crayon vers M. Alfred de Vigny préférablement à tout autre. Ce qui semble distinguer jusqu'ici M. Ziégler entre les artistes ses contemporains, c'est une grâce fine et savante, une étude lente et consciencieuse qui n'ôte rien à la délicatesse ni à l'efflorescence, c'est une inspiration méditée, élaborée et sincère. Or ces traits, dont M. Ziégler nous offre quelques-uns, sont applicables surtout à M. Alfred de Vigny et à sa muse d'un goût si rare. Au commencement d'Eloa, on voit naître cette vierge-archange d'une larme que Jésus a versée sur Lazare mort. La divine larme est recueillie par l'urne de diamant des séraphins, et portée aux pieds de l'Éternel, dont un regard y fait éclore une forme blanche et grandissante. M. Ziégler a montré cette présentation de la divine larme dans la première de ses compositions. Or, suivant nous, toute poésie de M. Alfred de Vigny est engendrée par un procédé assez semblable, par un mode de transfiguration exquise et merveilleuse. Il ne donne jamais dans ses vers ses larmes à l'état de larmes, mais il les métamorphose, il en fait éclore des êtres comme Dolorida, Symétha, Eloa. S'il veut exhaler les angoisses du génie et la solitude de cœur du poète, il ne s'en décharge pas directement par une effusion toute lyrique, comme le ferait M. de Lamartine, mais il crée Moïse. Un tel poète est favorable, on le sent, au crayon, et il présente, jusque dans son monde le plus idéal, des tableaux et des formes qui se peuvent saisir. Girodet, s'il eut vécu, et s'il se fût

appliqué à ce jeune poète qu'il aimait déjà, y eût excellé plus que personne. L'œuvre de M. Ziégler sur Eloa se compose de douze dessins, dont les sujets sont : 1 La présentation de la divine larme dans l'urne par deux séraphins ; 2 l'éclosion de la vierge-archange, dont l'aile tout d'abord s'enfle du bonheur de vivre, et qui répond me voilà à l'ordre de Dieu ; 3 la modestie pudique, l'aile rabaissée et les yeux voilés de la vierge sous les hommages et les pluies de fleurs que lui prodiguent ses compagnes ; 4 sa studieuse gravité au milieu des anges réunis pour l'instruire ; cette composition nous a semblé la plus belle de toutes peut-être. L'œil ouvert et attentif d'Eloa, lorsqu'on lui raconte l'ange déchu, contraste avec toutes les paupières baissées des anges enseignans :

Et l'on crut qu'Eloa le maudirait… mais non,
L'effroi n'altéra point son paisible visage.

La cinquième composition, qui exprime sa rêverie solitaire et vague aux confins du ciel, est d'une expressive simplicité. Les suivantes représentent les diverses scènes à distance avec l'archange mystérieux qu'elle a enfin aperçu. Mais les deux dernières, par leur contraste rapide, traduisent surtout admirablement la pensée du poète. Cet archange si soumis, si suppliant et si beau, qui, par la magie de sa prunelle, force la vierge pure, la fille d'une larme de Jésus, à descendre vers lui tremblante et subjuguée, de même que Béatrix élevait Dante aux sphères du ciel par la force de son regard, cet archange est le même qui, l'instant d'après, ravit et froisse d'un bras impitoyable la vierge qui a cédé. Le moment qui précède et le moment qui suit toute séduction trouvent là des types accomplis qui, une fois vus, ne s'oublient pas. Le dessinateur a dégagé et rendu plus réelle la moralité et le sens final

du poème. Félicitons M. Ziégler d'avoir donné chez nous l'exemple de cette manière simple, en même temps que profonde et sentie, d'illustrer de belles œuvres et d'interpréter un art par un autre.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_la_quinzaine_-_14_mai_1834. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.